

Chartres, le 21 novembre 2023



**S.N.E.S-F.S.U. 28**

21 rue des Grandes Pierres Couvertes  
28000 CHARTRES  
Tel : 02/37/21/23/96  
E-Mail : [fsu28@fsu.fr](mailto:fsu28@fsu.fr)

JULIEN JAFFRÉ  
CO-SECRÉTAIRE DÉPARTEMENTAL SNES-FSU 28

À MADAME L'INSPECTRICE D'ACADÉMIE  
DIRECTRICE ACADÉMIQUE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE D'EURE- ET-  
LOIR

**OBJET : RÉUNIONS, FORMATIONS ET TEMPS DE TRAVAIL**

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Nous avons été alertés par de nombreux collègues de changements concernant l'organisation de leur temps de formation et de réunion.

De nouvelles orientations ministérielles semblent vouloir résoudre le problème des absences de courte durée non remplacées non pas en recrutant des personnels et en ouvrant des postes de titulaires sur zone de remplacement mais en dégradant encore un peu plus les conditions de travail des personnels en poste et en réduisant leur droit à la formation.

Tout ceci, à terme, ne peut que dégrader encore un peu plus la qualité du service public. En effet, décider d'organiser les formations et les réunions notamment parents-professeurs hors du temps de service des personnels, c'est alourdir la charge de travail de nos collègues. Certains nous expliquent que leur chef d'établissement leur demande de devoir rattraper des cours suite à des ESS. D'autres nous alertent sur des réunions parents-professeurs organisées auparavant sur une après-midi, ce qui donne le temps de recevoir l'ensemble des familles sur la même demi-journée, tranquillement et évite de faire revenir plusieurs fois les parents ayant des enfants scolarisés sur différents niveaux, repoussées en soirée, à la fin de plusieurs journées de travail. Nombreux sont les collègues qui s'inquiètent de devoir renoncer à se former puisque les formations qu'on leur propose se déroulent sur des créneaux hors temps scolaire (mercredi après-midi ou fin de journée) qui correspondent à leur temps de correction, de préparation de cours ou de vie personnelle selon l'organisation propre à chacun·e.

Dans le contexte des crises multiples que nous vivons et qui placent les personnels de l'Éducation Nationale en première ligne, ceux-ci sont soumis au quotidien à de fortes tensions : classes

surchargées, services partagés, manque de moyens etc. Les problèmes d'attractivité de nos métiers sont l'une des conséquences de cette dégradation de nos conditions de travail. Il est inacceptable d'aggraver la situation en allongeant le temps de travail de personnels épuisés, mal rémunérés et de plus en plus mal considérés. Inacceptable aussi de réduire leur possibilité de formation ou de réunion avec les familles !

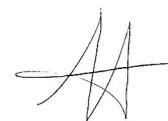
C'est pourquoi nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir :

- permettre le maintien des journées banalisées qui vous sont demandées pour la remise des bulletins et la réunion des équipes pédagogiques,
- veiller à ce que les formations soient organisées sur le temps de service des personnels et non en dehors,
- refuser que des personnels se voient demander de rattraper des cours en raison de leur participation à des réunions organisées par leur employeur (ESS, conseil de classe par exemple).

En votre qualité de directrice académique des services de l'Éducation Nationale, il vous appartient en effet de veiller à la fois à la bonne organisation du service public d'éducation et à la santé comme à l'amélioration des conditions de travail des personnels du département. Nous connaissons votre attention à l'une comme à l'autre de ces composantes essentielles à l'accomplissement quotidien des missions de tous les personnels au service de tous les élèves.

Nous vous remercions par avance, Mme la Directrice Académique de toute l'attention que vous accorderez à notre demande.

Pour le SNES-FSU28,



Julien Jaffré